

ACTUALITES – Novembre 2021

Rappel: Choix du plan d'épargne personnel d'ici le 30.11.2021 au plus tard

À partir de 2022, vous pourrez choisir entre trois plans d'épargne à la Caisse de pension Valora et ainsi participer de manière volontaire et responsable à votre situation financière au moment de votre retraite. Nous vous prions donc de bien vouloir remplir le formulaire «Choix de la variante du plan d'épargne à partir du 1er janvier 2022» et de le renvoyer à la Caisse de pension Valora au plus tard le 30 novembre 2021.

Si vous ne choisissez pas de plan d'épargne, vous continuerez d'être assuré(e) automatiquement dans le plan standard. Vous pouvez facilement simuler les effets d'un changement de plan d'épargne sur notre portail en ligne «myVPK».

L'équipe de la Caisse de pension Valora se tient volontiers à votre disposition en cas de questions.